COMMUNIQUE

Près d'un millier de psychologues ont manifesté à Paris

Jeudi 19 juin 2014

Les représentants de l'intersyndicale CGT /CFTC /FO /SUD Santé Sociaux, SUD Collectivités Territoriales signataires de l'appel à cette mobilisation, auquel s'étaient associés ceux du SNP dans le cadre du mouvement de grève des Psychologues, ont été reçus jeudi 19 juin au matin, par Mme Sophie LEBRET, conseillère spéciale auprès de Mme LEBRANCHU, Ministre de la fonction publique.

Il nous a été clairement signifié qu'une revalorisation immédiate des grilles indiciaires des psychologues ne pouvait être envisagée. En revanche, ce qui est proposé, concerne une exonération des cotisations de pensions pour les agents jusqu'au 6ème échelon.

Ce que nous traduisons comme une amputation sur les indemnités retraite à venir !

Le ministère envisage un projet de "réforme architecturale", qui s'étalerait sur 6 ou 7 ans. Il nous est proposé de : ***« réintroduire une partie des régimes indemnitaires dans les grilles, restaurer un minimum d'égalité dans les corps, de faciliter la mobilité interministérielle entre les trois fonctions publiques, et d'aboutir à un statut commun ».***

Ces propositions ne sont pas acceptables,
***elles renvoient nos revendications* aux calendes grecques !**

En fin d'après-midi, les représentants de l'intersyndicale ont été reçus au ministère de la santé, par Mme Parier Conseillère auprès du Cabinet de Mme Touraine, et par Mme Lenoir-Salfati (DGOS).
Comme lors de notre rencontre précédente, nos interlocutrices confirment qu'il n'y a pas de mandat d'ouverture de négociations sur nos revendications salariales dans le contexte actuel.

Même les accords DURAFOUR, pour les échelons 3, 4 et 5 ne seront jamais appliqués,
Ils sont considérés comme une revalorisation de salaire !

La précarité a été dénoncée tant dans le secteur public, que dans le secteur privé-associatif, social et médico-social. Nous avons rappelé la nécessité du respect des fonctions FIR et DIRES. Nous sommes renvoyés au comité de suivi des concours réservés.

Ceci est très insuffisant

Concernant la gratification des stages des étudiants en psychologie, il nous a été confirmé que c'est une obligation légale. Le ministère reconnaît que cette gratification rend encore plus difficile l'obtention d'un stage pour les étudiants, les établissements n'ayant pas les budgets pour y répondre. L'intersyndicale insiste fortement sur le fait que ces stages sont obligatoires pour valider les années d'études !

Pour l'intersyndicale, cette réponse est très préoccupante et discriminatoire.

Le ministère demande aux organisations syndicales de lui communiquer un recensement des étudiants privés de stage, alors que cela relève des fonctions de l'administration centrale.

Pour l'intersyndicale ceci est inacceptable

L'intersyndicale CGT /CFTC /FO /SUD /SNP appellent les étudiants et leurs organisations syndicales à se mobiliser pour rejoindre la lutte des salariés dès la rentrée universitaire pour défendre l'accès à une formation comprenant des stages gratifiés.

Seul aspect positif, la notion de la "dimension psychologique" figurera nous dit-on dans la prochaine loi sur la santé, mais rien ne nous a été concrètement présenté !?

Rien n'est donc fait dans l'immédiat et concrètement, pour résorber et stopper rapidement l'emploi précaire des psychologues. Le ministère reconnaît que la proportion de contractuels chez les psychologues est sidérante, mais que le ministre de la fonction publique ne peut donner d'instructions aux établissements sur la gestion du budget de titularisation.

Les réponses ne portent que sur des mesures d'austérité, que le gouvernement impose à la fonction publique et au secteur médico-social non lucratif : restriction des salaires, réductions budgétaires et rentabilité.

Continuons notre lutte pour l'ouverture des négociations
Pour la revalorisation de nos salaires
Faisons aboutir nos légitimes revendications

Avec l'intersyndicale CGT /CFTC /FO /SUD /SNP
Mobilisation à la rentrée de septembre
Tenez-vous prêts à décaler vos RDV !